

**DECISION**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**LE DIRECTEUR,**

- Vu** le code de l'Éducation, notamment les articles L713-9 et R719-80 ;
- Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** les statuts de l'école nationale supérieure des industries chimiques (ENSIC) ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 22 juillet 2021 portant nomination de M. Alain DURAND en qualité de directeur de l'école nationale supérieure des industries chimiques (ENSIC) à compter du 6 août 2021;

**Considérant que** certains personnels de la Direction du Budget et des Finances de l'université peuvent être amenés à intervenir dans le cadre du processus de certification en cas d'absence ou d'empêchement des personnels de catégorie A au sein de la composante ;

**DECIDE**

Article 1

Délégation permanente est donnée à Mme Joanna AGAZZINI secrétaire générale – responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur de l'école la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget de l'école.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joanna AGAZZINI, délégation est donnée aux personnels suivants de la Direction du budget et des finances de l'université : Mme Danielle LOGNON ou Mme Valérie VARIN ou Mme Nathalie CONROY, à l'effet de signer au nom du directeur de l'école la certification du service fait dans le cadre de l'exécution du budget de l'école.

Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée de manière permanente dans les locaux de la Présidence et de l'ENSIC et publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Nancy, le 13 septembre 2021

M. Alain DURAND

14/09/2021

Affiché à la Présidence et Transmis au Recteur, Chancelier des universités le

